

---

## x) document(s)

document(s) :

[s://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/769dca46-9209-4d61-9ea3-ba1ff6e06bb6](https://docassas.u-paris2.fr/nuxeo/site/esupversions/769dca46-9209-4d61-9ea3-ba1ff6e06bb6)

---

## ns générales

LLOT OLIVIA

mémoire : TOUZE SEBASTIEN

iversité Panthéon-Assas - Master Droits de l'homme et droit humanitaire

on : 19-02-2024

Le mémoire entend démontrer que les méthodes employées par la Cour européenne des droits de l'homme dans le cadre de son rôle de récentes mutations en réaction à la procéduralisation des droits substantiels. L'analyse proposée tend à montrer qu'il est possible de définir cette mutation, le contrôle du contrôle, comme une modalité du contrôle de proportionnalité européen consistant en la conformité de la procédure ayant abouti à la mesure litigieuse au principe d'État de droit au moyen d'un critère de proportionnalité ; et aboutissant en la modulation de la marge d'appréciation, dans ses volets systémiques et normatifs, dans un esprit de mise en œuvre de subsidiarité. Prenant une approche réaliste, le mémoire entend montrer qu'il s'agit d'un contrôle conditionné, stratégique, et non controversée. Il faut toutefois relever sa portée coopérative dans un souci d'adaptation au but de protection des droits dans le système européen, marqué par le principe de subsidiarité. En ce sens, il faut noter que le contrôle du contrôle est une modalité de proportionnalité qu'il faut accueillir de manière réaliste : renforçant le principe de subsidiarité, en tandem du principe permet une protection intégrée des droits fondamentaux en s'assurant que les autorités nationales assument leur responsabilité vers d'outils méthodologiques adéquats. Dès lors, il convient d'admettre que cette modalité de contrôle peut s'avérer judicieuse dans certains cas externes au prétoire : l'existence de défiances étatiques et de surcharge du prétoire qui menacent la sauvegarde du système judiciaire coopérative permet de dépasser le rapport classiquement hostile induit par le contrôle-contentieux et d'instaurer une coopération nécessaire entre les autorités nationales et l'organe de contrôle.

Mots-clés : Cour européenne des droits de l'Homme, Procéduralisation, Proportionnalité, Droit international des droits de l'homme, Droit des droits de l'homme

---

## ns techniques

dition

ement PDF

---

## ns complémentaires



ajine :

iv-pantheon-assas-ori-17901

urce : Ressource documentaire

---